	Compte-rendu Comité Directeur du 30/11/2011	Version	V1
		Date	20/12/2011
		Auteur	VD
		Emetteur	JLP

COMPTE RENDU DE REUNION


Comité Directeur du 30 novembre 2011

Document			
Version Document	1.0	Auteur	Véronique DOLLE
		Valideur	Direction Générale

Le Comité Directeur a été convoqué en séance ordinaire le 21 novembre 2011 et publication en a été faite à la porte du siège et par insertion dans la presse régionale.

La séance se tient dans la salle de réunion du SMICTOM à Scherwiller (67).

Diffusion du compte-rendu			
Destinataires	Pour validation	Pour application	Pour information
Direction Générale	✓	✓	
Membres du Comité Directeur	✓		
Responsables des services du SMICTOM		✓	✓
Communes et Communautés de Communes			✓
Sites Intranet et Internet du SMICTOM			✓


	Compte-rendu Comité Directeur du 30/11/2011	Version	V1
		Date	20/12/2011
		Auteur	VD
		Emetteur	JLP

A 18 heures 35, le Président Monsieur Jean-Pierre PIELA, fait procéder à l'appel nominatif.

NOM	Présence	Procuration à	Voix	Voix présentes et représentées
ALDER-OUMEDJKANE Michel	1			1
ANDRES Claude	0			0
BAEUMLER Pierre	0			0
BLANCKAERT Georges	0	M. HAEFFELI	1	1
BRUDER Eric	1			1
BRUNSCHWILLER Claude	1			1
DEMANGE René	0	M. KLETHI	1	1
GUTH Alexandre	1			1
HAEFFELI Jean-Marie	1			1
HAUSWALD René	1			1
HEINRICH Benoît	1			1
HELFTER Jacques	1			1
HILBERT Jean-Claude	1			1
HUCHELMANN Jean-Daniel	1			1
HUMLER Xavier	0	M. HELFTER	1	1
IMBS Jean-Paul	1			1
JESER Philippe	0	M. HUCHELMANN	1	1
KLETHI Eric	1			1
KOCHER Michel	1			1
KRETZ André	1			1
KUBLER Maurice	1			1
LEGOLD Richard	0	M. SOHLER	1	1
LEININGER Gilbert	0			0
MERTZ Francis	1			1
OTTENWAEELDER Christian	1			1
PIELA Jean-Pierre	1			1
ROESZ Servais	0	M. KRETZ	1	1
ROMY Stéphane	1			1
ROTH Marc-Daniel	1			1
ROYER Jean-François	1			1
SAETTEL Christophe	0	M. KOCHER	1	1
SCHENCK Gérard	1			1
SCHEPPLER Christiane	1			1
SOHLER Jean-Marie	1			1
TOTAL	24		7	31

Membres	34
Quorum	18
Membres présents	24

Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se dérouler.

	Compte-rendu Comité Directeur du 30/11/2011	Version	V1
		Date	20/12/2011
		Auteur	VD
		Emetteur	JLP

M. Jean-Pierre PIELA, Président, salue les membres du Comité Directeur, les services du SMICTOM et la presse.

M. PIELA entame les points inscrits à l'ordre du jour.

1. Approbation du compte-rendu de la séance du Comité Directeur du 2 novembre 2011

Le procès-verbal de la réunion du Comité Directeur du 2 novembre 2011, qui a été préalablement adressé à l'ensemble des délégués, est approuvé, en l'état, à l'unanimité.

2. Finances

2.1. Approbation du Budget Primitif 2012

Rapporteur : M. Jean-Pierre PIELA

M. PIELA explique que le budget présenté ce soir s'élève à 25 M€ en investissement et en fonctionnement. Seuls 12,5 M€ proviennent de la contribution des habitants. Le budget a été préparé avec l'aide du cabinet Ernst & Young grâce à une projection pluriannuelle. Les plans d'actions des différents services ont été intégrés.

Un cahier intitulé "Budget Primitif 2012", qui apporte tous les éléments techniques et financiers concernant le BP 2012, a été joint au rapport préparatoire.


Préambule

M. PIELA rappelle que dans le cadre du Débat d'Orientation budgétaire, le projet DEFI 2015 a été exposé et commenté.

Le projet DEFI 2015 définit la stratégie et les objectifs du SMICTOM. Quatre axes principaux ont été définis :

- 1. Positionnement « Service Client/Usager »
- 2. Maîtrise des coûts
- 3. Performances des outils et des services
- 4. Développement Durable

La vision proposée est la suivante : « Un SMICTOM d'Alsace Centrale sur un périmètre d'activité constant, une augmentation maîtrisée de la redevance incitative, et un lien renforcé avec les 9 Communautés de Communes ».


	Compte-rendu Comité Directeur du 30/11/2011	Version	V1
		Date	20/12/2011
		Auteur	VD
		Emetteur	JLP

Pour l'axe 1, l'objectif est d'assurer un service de qualité au coût le plus juste pour l'utilisateur.

Indicateurs	Objectif 2015	2012	
		objectif	Ecart objectif
Taux d'erreur de facturation <i>(Nb de réclamation suite à des erreurs du SMICTOM / Nb de factures)</i>	0,1%	0,3%	
Pourcentage de réclamation traitée dans les deux semaines <i>(Prise en compte des réclamation clôturée dans l'année, Lorsqu'une réclamation nécessite des pièces complémentaires le délai démarre à la réception des pièces)</i>	100%	100%	
Délai moyen de traitement pour un ajustement de bac <i>(Délai de changement en jours)</i>	15 j	15 j	
Pourcentage de première dotation réalisée en moins de 7 jours	100%	100%	
Nombre de collecte non réalisée ou mal réalisée du fait du SMICTOM	0%		
Pourcentage de mise en relation sur les appels entrants	90%	90%	
Coût par habitant <i>(Montant total de la RIU / Nb d'habitant)</i>	98 €/hab		
Taux de sensibilisation des usagers sur une année <i>(tous contacts)</i>	50%	30%	
Part de sensibilisation directe dans les sensibilisation	60%	30%	
Pourcentage d'enquête terrain (ajustement, mise en place bac)	90%	70%	

Pour l'axe 2, l'objectif est d'assurer une maîtrise des coûts en rapport avec le service attendu.

Indicateurs	Objectif 2015	2012	
		objectif	Ecart objectif
Coût brut de collecte	3,5 M€		
Coût net déchèterie	2 M€		
Coût brut apport volontaire	0,3 M€		
Coût brut du tri	1,5 M€	2,4 M€	
Coût brut du tri / tonne	175 €/t	300 €/t	
Recettes du TRI <i>(Eco emballage et vente de matière)</i>	2,5 M€	3 M€	
Coût brut compostage	1,5 M€	1,25 M€	
Coût brut de l'incinération	0,4 M€	0,36 M€	
Coût brut de l'enfouissement	0,95 M€	1,66 M€	
Recette des professionnels	102 k€		
Pourcentage de frais administratifs	12%		
Pourcentage de masse salariale	49%	49%	
Coût des comcom par facture	0 €		


	Compte-rendu Comité Directeur du 30/11/2011	Version	V1
		Date	20/12/2011
		Auteur	VD
		Emetteur	JLP

Pour l'axe 3, l'objectif est d'améliorer la performance du SMICTOM.

Indicateurs	Objectif 2015	2012	
		objectif	Ecart objectif
Qualité des contrôles de la collecte <i>(Nb de tas avec les deux meilleures notes / Nb de tas au total)</i>	50%		
Tonnage OMR collecté par ETP de collecte <i>(Prise en compte des ETP de terrain)</i>			
Tonnage Sélective collecté par ETP de collecte <i>(Prise en compte des ETP de terrain)</i>			
Taux d'absentéisme compressible	8%	10%	
Quantité récupéré par trieur (kg/h)	150 kg/h	75 kg/h	
Tonnage moyen par visite en déchèterie <i>(tonnage collecté en déchèterie/Nb de visites constatées)</i>			

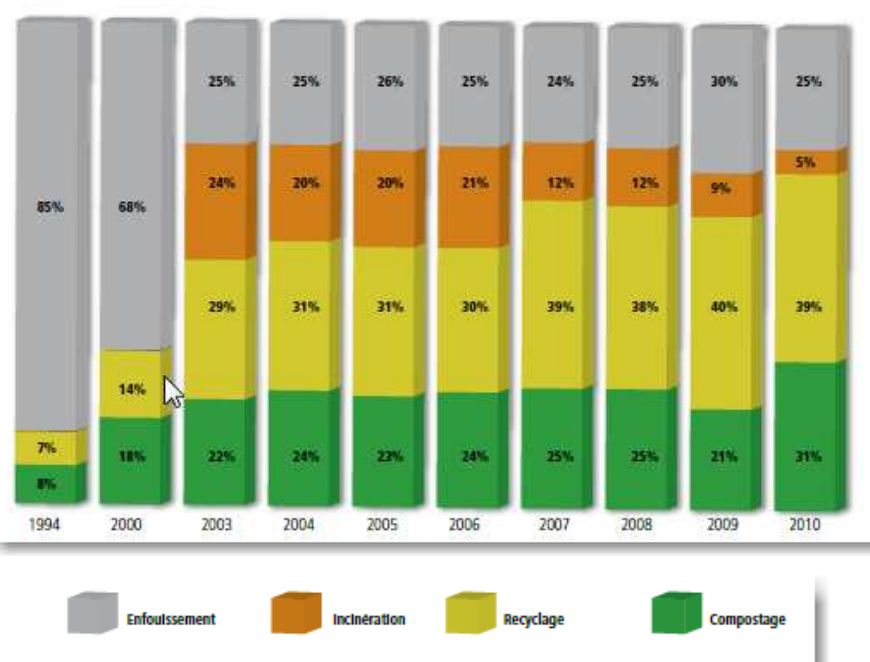
Pour l'axe 4, l'objectif est de participer à la préservation de l'environnement et développer le SMICTOM de manière responsable.

Indicateurs	Objectif 2015	2012	
		objectif	Ecart objectif
Tonnage OMR collecté par habitant <i>(BAV + Bac)</i>	181 kg/hab	184 kg/hab	
Tonnage Sélective collecté par habitant <i>(BAV + Bac)</i>	71 kg/hab		
Tonnage DV collecté par habitant	47 kg/hab	50 kg/hab	
Tonnage apporté en déchèterie par habitant	240 kg/hab		
Tonnage total au CSDND	17 000 t		
Tonnage incinéré	4 022 t	4 416 t	
Taux de valorisation du Tri	90%	82%	
Taux de valorisation du compostage <i>(compost sortant / tonnage entrant)</i>	30%		
Taux de valorisation des refus légers <i>(Tonnage refus légers valorisés / Tonnage refus légers produits)</i>	29%	29%	
Taux de recyclage EMR	75%	75%	
Consommation d'énergie	Electricité		
	Gas		
	Eau		
	Gazoile		
Nb de jour de formation en moyenne par ETP par an			
Taux de marché vert <i>(Montant des marchés "verts" / Montant total des marchés) ou Nb marché vert/nb total marché ??</i>	75%	60%	

	Compte-rendu Comité Directeur du 30/11/2011	Version	V1
		Date	20/12/2011
		Auteur	VD
		Emetteur	JLP

Le SMICTOM a prévu le maintien de ses performances de valorisation à l'identique de celles atteintes en 2010 et 2011, à savoir : 70% des déchets sont recyclés, 75% sont valorisés.

Évolution de la valorisation des déchets



M. HELFTER, Vice-Président chargé des Finances présente le budget primitif 2012.


Le budget primitif de l'exercice 2012 a été élaboré en intégrant les nouvelles contraintes fixées par le Comité Directeur, à savoir la limitation de l'augmentation du prix des bacs à 2% correspondant à l'augmentation du coût de la vie.

Conformément aux décisions prises en 2009 par leur conseil communautaires les 9 Communautés de Communes constituant le SMICTOM ont décidé de solliciter l'application du régime dérogatoire prévu dans le cadre de l'article L 2333-76 du CGCT. En conséquence chacune d'elle devra approuver les tarifs fixés par le SMICTOM.

Les dépenses de la section de fonctionnement du SMICTOM pour l'année 2012 est en augmentation de **5,09%**.

1 - Les charges liées à la mise en œuvre de la redevance, auparavant prises en charge par les 9 Communautés de Communes et répercutées dans leurs tarifs, se décomposent comme suit :

Charges des CDC et de la Redevance	1 267 559,10 €
Facturation et gestion clientèle (moyens humains, routage, impression,...)	946 839,10 €
Provision pour risque d'impayés	120 000,00 €
Prise en charge du personnel des 9 CDC (0,80 € par facture émise)	72 000,00 €
Charges de dégrèvement sur un exercice antérieur	200 000,00 €

	Compte-rendu Comité Directeur du 30/11/2011	Version	V1
		Date	20/12/2011
		Auteur	VD
		Emetteur	JLP

2 - L'impact des mesures réglementaires imposées par l'ETAT n'est pas négligeable puisque leur montant s'élève à 689 154,14 € et se décompose comme suit :


REGLEMENTAIRE	689 154,14 €
Analyses obligatoires	60 834,14 €
Taxe Générale sur les Activités Polluantes CSDND	400 000,00 €
Provision de post exploitation du CSDND	200 000,00 €
Impôts	400,00 €
Taxe sur les véhicules	15 000,00 €
Versement transport	10 000,00 €
Taxe sur les installations classées	2 920,00 €

2.1.1. Le Budget Primitif 2011 : Sections de fonctionnement et d'investissement :

A. La section d'investissement de l'année 2012 :

Les dépenses d'investissement augmentent de 117,60 % par rapport au BP 2011. Les principales dépenses se présentent comme suit :

Investissements :	Montants :
DEPENSES :	8 357 200,00 euros dont
<u>CSDND (opération 17) :</u>	<u>250 000,00 euros</u>
Dont remplacement station de relevage	180 000,00 euros
Dont étude de vulnérabilité	30 000,00 euros
<u>ADMINISTRATION (opération 19) :</u>	<u>156 250,00 euros</u>
Dont AMO informatique	40 000,00 euros
Dont vidéo protection	35 000,00 euros
<u>RESEAU DE DECHETERIES (opération 28) :</u>	<u>1 524 900,00 euros</u>
Dont Extension de la déchèterie de BARR	750 000,00 euros
Dont Dispositif de contrôle des accès	352 000,00 euros
Dont Acquisition d'un camion Ampli roll	230 000,00 euros
Dont bâtiment D3E Scherwiller	56 000,00 euros
Dont acquisition de bennes 30 m3	50 000,00 euros
Dont vidéo protection	50 000,00 euros
<u>CENTRE DE TRI (opération 40) :</u>	<u>507 000,00 euros</u>
Dont étude et premiers travaux de modernisation du centre de tri	500 000,00 euros
Dont matériels et mobiliers	7 000,00 euros
<u>COMPOSTAGE (opération 41) :</u>	<u>2 700 000,00 euros</u>
Dont travaux notamment de mise aux normes	2 700 000,00 euros
<u>COLLECTE (opération 43) :</u>	<u>1 409 550,00 euros</u>
Dont acquisition de 6 Bennes d'Ordures Ménagères	1 200 000,00 euros
Dont bacs, colonnes,...	145 000,00 euros

	Compte-rendu Comité Directeur du 30/11/2011	Version	V1
		Date	20/12/2011
		Auteur	VD
		Emetteur	JLP

Remboursement du capital des emprunts (ENIO) 1 808 500,,00 euros

RECETTES : **8 357 200,00 euros**

Amortissements	1 359 500,00 euros
FCTVA	279 000,00 euros
Emprunts	5 958 013,04 euros
Subvention	600 000,00 euros
Autofinancement	160 686,96 euros

B. La section de fonctionnement de l'année 2012 :

L'équilibre budgétaire :


Les dépenses de fonctionnement augmentent de 5,09 % par rapport au BP 2011.

Les dépenses de fonctionnement :

- Les Charges à caractère général augmentent de 9,50% notamment du fait des frais de collecte et traitement des déchets (+ 262 120,00€) et particulièrement du fait de l'augmentation des tonnages en déchèteries, de la hausse du prix des carburants (+60 000,00€), de l'augmentation de la TGAP (+ 60 000,00€).
- Les charges de personnel (CH 12) n'augmentent que de 0,08 % en raison de la stabilisation des frais de personnel statutaire et la baisse du coût de l'intérim, malgré l'augmentation de la TVA à 7%
- Les charges financières (CH 66) augmentent de 30.26% en raison de l'augmentation des taux indexés sur des index variables et surtout les charges des nouveaux emprunts à réaliser
- Les dotations aux amortissements (CH 42 - Opérations d'ordre entre sections) et la provision de post-exploitation du CSDND (CH 68) diminuent conjointement de 4,09 % en raison de la fin d'amortissement de nombreux biens en 2011.
- Les autres charges de gestion courante (CH 65) diminuent de 3,53% en raison de la fin de la campagne d'analyses de l'existant
- Le virement à la section d'investissement a été doté de 160 686,96 euros pour participer à l'autofinancement.
- Les dépenses imprévues n'ont pas été dotées en 2012 mais une somme équivalente de 200 000,00 euros a été placée au chapitre 65 en vue de l'annulation de titres issus des modifications de volumes des bacs.

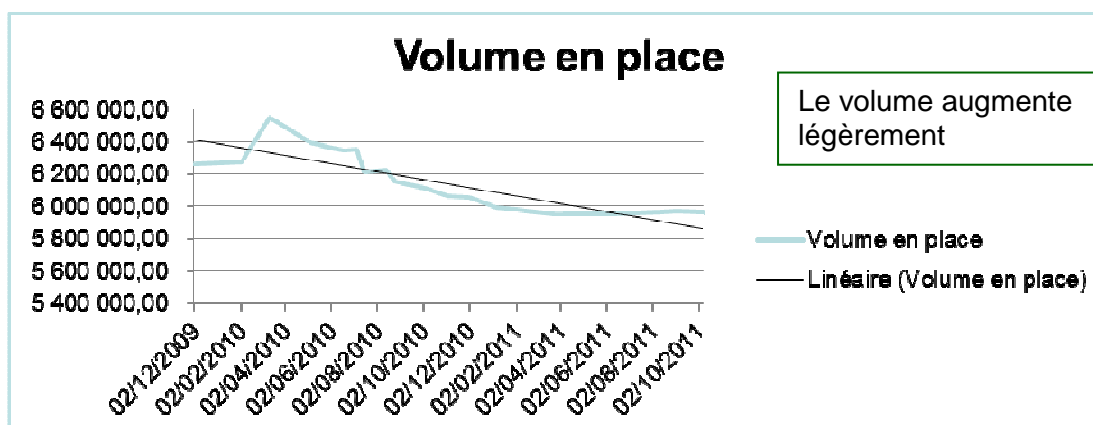
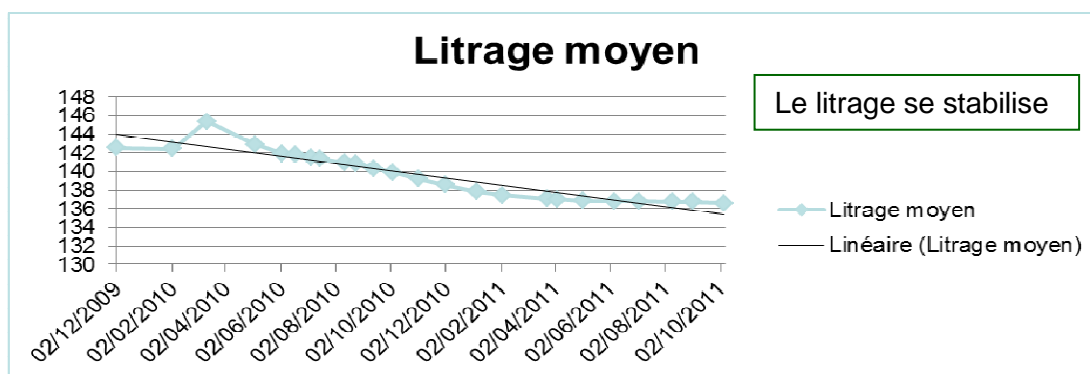
Les recettes de fonctionnement :

- Les ventes de matières augmentent de 24,62% en raison de la reprise des cours des papiers et ferrailles ainsi que de l'augmentation des tonnages triés.
- Les dotations (CH 74) augmentent de 28,29 % en raison du passage au Barème E d'Eco-Emballages avec une répartition différente selon les centres de coûts.
- Les autres produits (CH75) restent inchangés (subvention de l'ADEME pour le programme local de prévention).
- Le chapitre 13 : Atténuation de charges reste similaire.

	Compte-rendu Comité Directeur du 30/11/2011	Version	V1
		Date	20/12/2011
		Auteur	VD
		Emetteur	JLP

- L'augmentation des tarifs des bacs a été fixée à 2,00% soit l'évolution de l'inflation. Cependant la contribution moyenne des Communautés de Communes augmente de 0,30% compte tenu de la diminution du volume des bacs.

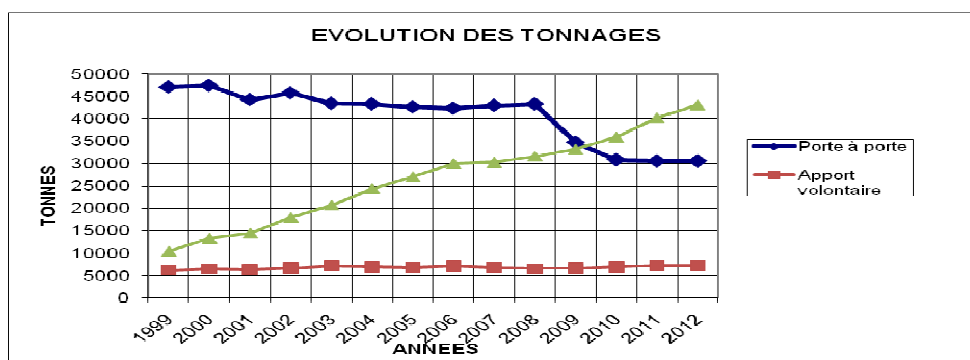
Evolution du volume des bacs et du litrage moyen :




2.1.2. L'analyse technique et financière des activités de collecte et de traitement du SMICTOM

A. Evolution des tonnages collectés et traités :

Les évolutions envisagées font ressortir une augmentation de tonnages de 3,7%, principalement due à augmentation de 7,2% des apports en déchèteries :

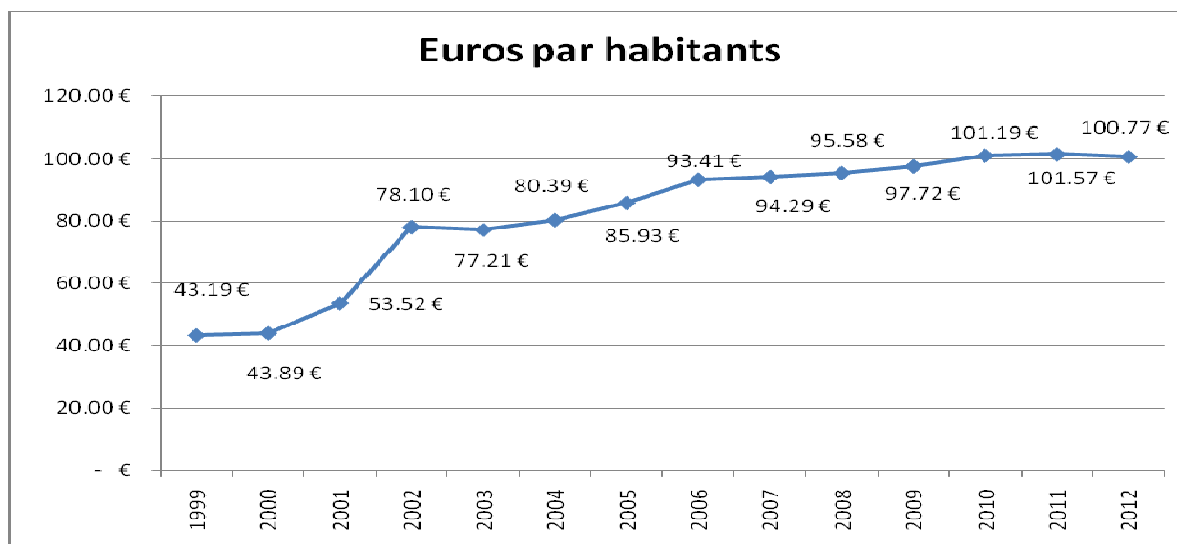
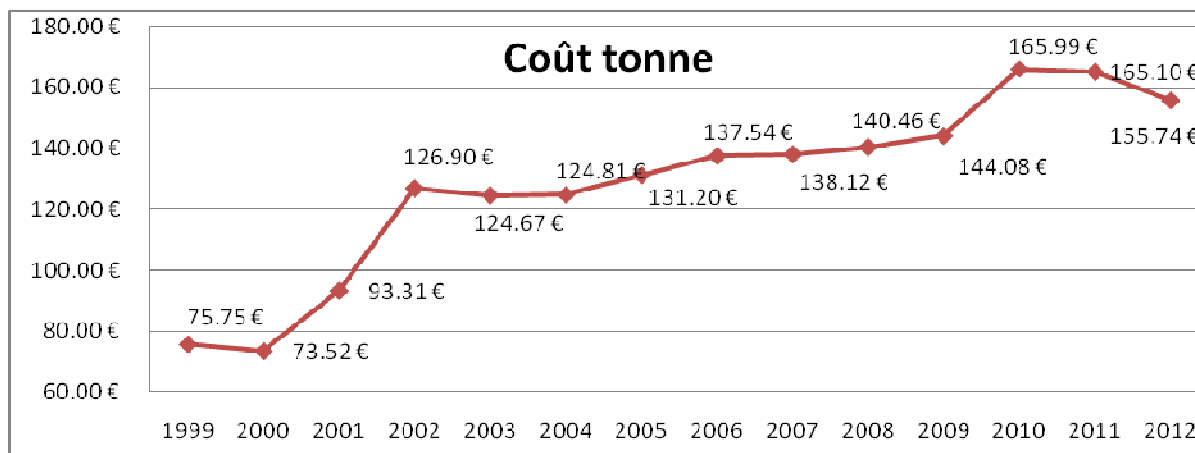


	Compte-rendu Comité Directeur du 30/11/2011	Version	V1
		Date	20/12/2011
		Auteur	VD
		Emetteur	JLP


B. Evolution des coûts :

La courbe présentée sur ce graphique indique le coût par tonnes collectées et traitées.

Pour tenir la contrainte d'une augmentation très faible de la redevance, à savoir : 0,30%, des économies et des améliorations de productivité entraîne une baisse du coût global des activités du SMICTOM exprimé en tonnes.



Compte-tenu de l'augmentation de la population et de la faible augmentation des charges, le coût par habitant est stabilisé.

	Compte-rendu Comité Directeur du 30/11/2011	Version	V1
		Date	20/12/2011
		Auteur	VD
		Emetteur	JLP

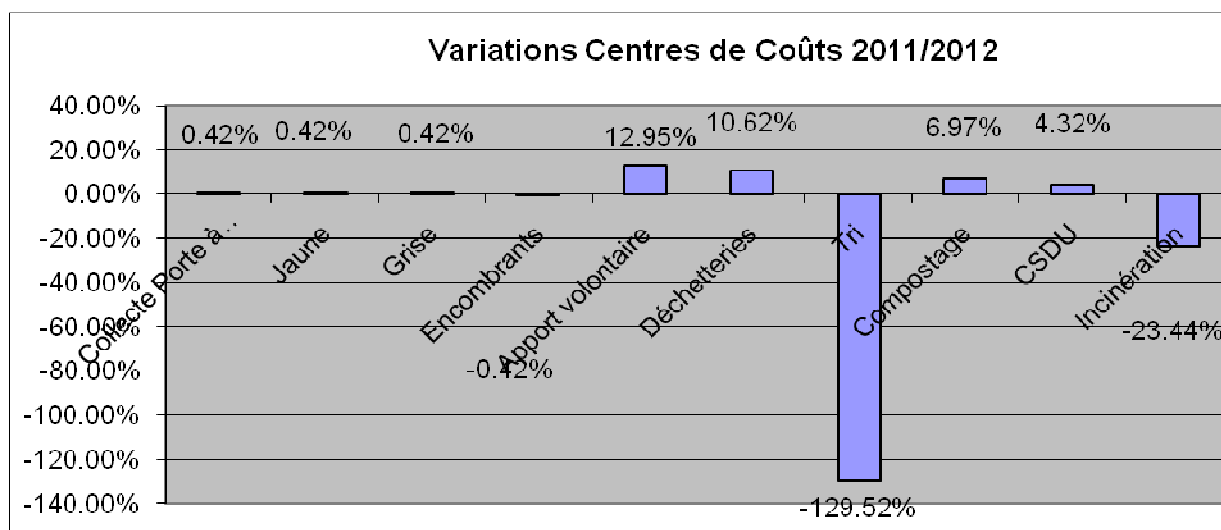
C. Le Budget Primitif 2012 présenté par CENTRES DE COÛTS :

2012	A la tonne					
	Tonnage	Coût brut	Charges ind.	Coût brut total	Atténuations	Coût net
Collecte Porte à porte	30550	145.67 €	20.85 €	166.52 €	2.91 €	163.61 €
Brune	8500	209.43 €	29.97 €	239.40 €	4.18 €	235.21 €
Verte	22000	121.37 €	17.37 €	138.74 €	2.42 €	136.32 €
Encombrants	50	560.00 €	20.85 €	580.85 €	- €	580.85 €
Apport volontaire	7172	57.56 €	20.85 €	78.40 €	16.73 €	61.67 €
Déchetteries	43131.55	63.87 €	20.85 €	84.71 €	12.82 €	71.89 €
Tri	6501	350.17 €	20.85 €	371.02 €	386.33 €	- 15.32 €
Compostage	33400	47.36 €	20.85 €	68.20 €	2.71 €	65.49 €
CSDU	19500	61.57 €	20.85 €	82.42 €	0.61 €	81.81 €
Incineration	3500	81.00 €	20.85 €	101.85 €	5.09 €	96.76 €

SMICTOM	80853.55	160.64 €	37.08 €	197.71 €	41.97 €	155.74 €
----------------	----------	----------	---------	----------	---------	-----------------

Prix par habitant

100.77 €




Le tableau de variation des centres de coûts est présenté dans le cahier technique « BP 2012 »

2.1.3. Le Budget Primitif de l'exercice 2012 présenté en charges et en recettes par nature (voir cahier BP 2012)

Mme SCHEPPLER souhaite savoir ce que comporte l'article 6241 « Transports de biens ».

M. GALMICHE répond qu'il s'agit de transport de déchets.

M. GUTH demande des explications sur les opérations 28 - Déchèteries et 43 - Collecte.

	Compte-rendu Comité Directeur du 30/11/2011	Version	V1
		Date	20/12/2011
		Auteur	VD
		Emetteur	JLP

M. GALMICHE fournit les éléments nécessaires.

M. GUTH demande à quoi correspond la somme de 1 000 € qui figure sur l'opération 44 - Décharge du Val de Villé.

M. GALMICHE explique qu'il s'agit d'une rallonge pour l'achat de terrains. Les travaux de réhabilitation n'ayant pas encore été effectués, les crédits votés dans le budget 2011 feront l'objet d'un report.

M. ROMY félicite le SMICTOM pour le budget présenté et lui décerne un triple A. Il souligne les points positifs suivants :

- Des dépenses d'investissement qui augmentent de 187,14% avec notamment la mise aux normes de l'usine de compostage, ce dont il se félicite en tant que délégué sélestadien
- Un autofinancement important
- Une maîtrise des coûts limitée au coût de la vie, comme annoncé lors du Débat d'Orientation Budgétaire

Il fait part de son inquiétude quant au niveau d'endettement élevé du SMICTOM et la difficulté actuelle de trouver des fonds auprès d'établissements bancaires.

M. PIELA remercie M. ROMY pour ces observations. Il souligne que de nouvelles recettes de fonctionnement sont attendues : il s'agit du versement des éco-contributions pour les textiles, le mobilier et les déchets dangereux notamment.

Sur proposition de la commission des finances (Bureau Syndical) et après délibération, le Comité Directeur,

Approuve le budget primitif de l'exercice 2012 tel que présenté, par chapitre et par opération en section de fonctionnement et d'investissement :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES :	16 456 890,00 €
RECETTES :	16 456 890,00 €


SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES :	8 357 200,00 €
RECETTES :	8 357 200,00 €

Fixe la contribution des Communautés de Communes à la somme estimée de 12 592 130,00 € à compter du 1^{er} janvier 2012 selon la fréquence et la nature du service réalisé dans chaque commune (voir cahier BP 2012)

Fixe comme suit les autres tarifs pour mise en application à compter du 1^{er} janvier 2012 : (voir cahier BP 2012)

TARIFS 2012 (hors Redevance Incitative Unique)	
Autres contributions	
Enfouissement des D.I.B. (avec un coefficient de foisonnement de 30% lorsque la densité est inférieure à 0,31 - y compris TGAP), la tonne	175.00 €
Traitement de déchets résiduels, la tonne.	127.00 €
Traitement de déchets résiduels, m3.	20.00 €
Rachat de carte de badgeage et carte de contrôle déchèterie	9.00 €
Tarifs déchetteries	
Apport de D.I.B. (déchets verts) en déchetterie, le m3	9.00 €
Apport de D.I.B. (gravats) en déchetterie, le m3	34.00 €
Apport de D.I.B. (Ferrailles) en déchetterie, le m3	- €
Apport de D.I.B. (Papiers et cartons) en déchetterie, le m3	- €
Apport de D.I.B. (incinérables) en déchetterie, le m3	34.00 €
Apport de D.I.B. (BOIS) en déchetterie, le m3	13.00 €
Apport de D.I.B. (DECHETS ULTIMES) en déchetterie, le m3	34.00 €
Apport de D.I.B. (NEONS) en déchetterie, l'unité	2.00 €
Coût Main D'Œuvre déchetterie, l'heure	32.00 €
Prestations spéciales	
Coût prestation BOM avec équipage, l'heure	169.00 €
Coût prestation BOM sans équipage, l'heure	70.00 €
Coût prestation ampliroll avec équipage, l'heure	71.00 €
Coût prestation ampliroll sans équipage, l'heure	41.00 €
Location d'une benne type ampliroll, la journée	3.00 €
Livraison bacs, 1 à 8 bacs 2 roues ou 1 à 3 bacs 4 roues, une livraison	22.00 €
Collecte et traitement d'un bac jaune de 60 litres dans le cadre d'une tournée normale, l'unité	3.00 €
Collecte et traitement d'un bac jaune de 80 litres dans le cadre d'une tournée normale, l'unité	3.00 €
Collecte et traitement d'un bac jaune de 120 litres dans le cadre d'une tournée normale, l'unité	4.00 €
Collecte et traitement d'un bac jaune de 180 litres dans le cadre d'une tournée normale, l'unité	4.00 €
Collecte et traitement d'un bac jaune de 240 litres dans le cadre d'une tournée normale, l'unité	5.00 €
Collecte et traitement d'un bac jaune de 340 litres dans le cadre d'une tournée normale, l'unité	6.00 €
Collecte et traitement d'un bac gris de 60 litres dans le cadre d'une tournée normale, l'unité	5.00 €
Collecte et traitement d'un bac gris de 80 litres dans le cadre d'une tournée normale, l'unité	6.00 €
Collecte et traitement d'un bac gris de 120 litres dans le cadre d'une tournée normale, l'unité	7.00 €
Collecte et traitement d'un bac gris de 180 litres dans le cadre d'une tournée normale, l'unité	9.00 €
Collecte et traitement d'un bac gris de 240 litres dans le cadre d'une tournée normale, l'unité	11.00 €

	Compte-rendu Comité Directeur du 30/11/2011	Version	V1
		Date	20/12/2011
		Auteur	VD
		Emetteur	JLP

Prestations spéciales	
Collecte et traitement d'un bac gris de 340 litres dans le cadre d'une tournée normale, l'unité	14.00 €
Collecte et traitement d'un bac gris de 770 litres dans le cadre d'une tournée normale, l'unité	27.00 €
Tarifs bornes aériennes d'apport volontaire	
Borne aérienne à trappes jaunes, l'unité livrée	1 071.00 €
Borne aérienne à trappes grises, l'unité livrée	1 124.00 €
Borne aérienne à trappes vertes, l'unité livrée	1 192.00 €
Tarifs des bacs de collecte avec puce	
bac de 60 litres normalisé	22.00 €
bac de 80 litres normalisé	22.00 €
bac de 120 litres normalisé	23.00 €
bac de 180 litres normalisé	32.00 €
bac de 240 litres normalisé	32.00 €
bac de 340 litres normalisé	48.00 €
bac de 770 litres normalisé	110.00 €
bac jaune de 340 litres operculé	71.00 €
Serrure pour bac operculé	21.00 €
Tarifs colonne enterrée (travaux non compris)	
Colonne enterrée jaune (recyclables)	4 920.00 €
Colonne enterrée gris (OMR)	5 437.00 €
Colonne enterrée verte (verre)	4 967.00 €
Participation aux Frais de gestion de la RIU des CDC	
Facture éditée	0.80 €


Approuve le tableau des emplois joint au budget primitif 2012 selon l'état joint aux états budgétaires ;

Décide de l'application du régime indemnitaire et vote à cet effet un crédit total de 927 980,14 € aux articles correspondants, de même que la reconduction du régime d'astreinte ;

Décide l'attribution d'une subvention de 6.500 € à l'amicale du personnel du SMICTOM (article 65738), la prise en charge de la part autorisée de la cotisation à la Mutuelle de l'Est et vote un crédit total de 40 000 € (article 6455) ;

Décide de provisionner, au chapitre 68, selon le régime de droit commun (semi-budgétaire), les sommes de 200 000,00 euros pour post exploitation du CSDND et 120 000,00 euros pour risques d'impayés de la RIU

Décide de la prise en charge de la cotisation garantie obsèques et de la cotisation pour l'adhésion de l'ensemble de ces agents en activité au C.N.A.S. auprès du groupement d'action social pour un montant de 35 404,88 € (article 6474) ;

	Compte-rendu Comité Directeur du 30/11/2011	Version	V1
		Date	20/12/2011
		Auteur	VD
		Emetteur	JLP

Décide la réalisation au cours de l'année 2012 des travaux d'équipement et des acquisitions figurant à la section d'investissement du budget.

Approuvé à l'unanimité.

2.2. Approbation des tarifs 2012 de la redevance incitative

Rapporteur : M. Jean-Pierre PIELA

Par délibération du 2 décembre 2009, le Comité Directeur a approuvé la mise en œuvre d'une redevance incitative unique et a fixé les modalités de calcul permettant de prendre en compte à la fois le volume de déchets produits et la situation de l'utilisateur. Conformément au budget primitif pour l'année 2012, il est proposé de fixer la grille tarifaire de la manière suivante :

Volume du bac (en litres)	60	80	120	180	240	340	770
Tarif Circuit	173.07 €	203.12 €	262.19 €	352.35 €	442.51 €	591.74 €	1 235.29 €
Tarif Ecart	153.38 €	176.17 €	222.81 €	292.24 €	362.71 €	478.78 €	979.32 €

Le Comité Directeur,

Après en avoir délibéré,

Approuve les tarifs 2012 de la redevance incitative dans les conditions présentées ci-dessus.

Approuvé à l'unanimité.

2.3. Fixation des frais afférents à la redevance incitative facturés par les Communautés de Communes

Rapporteur : M. Jean-Pierre PIELA

Après concertation des Présidents des 9 Communautés de Communes sur la base d'une note de calcul établie conjointement, il est proposé au Comité Directeur de fixer à 0,80 € par facture émise le montant des frais de gestion de la redevance incitative que les Communautés de Communes refactureront au SMICTOM.

M. KOCHER demande si ce tarif est fixe ou s'il va évoluer en fonction de l'inflation.


M. PIELA répond que cette question sera rediscutée au courant de l'année 2012.

Le Comité Directeur,

Après en avoir délibéré,

Décide de fixer à 0,80 € par facture émise les frais de gestion de la redevance incitative que les Communautés de Communes refactureront au SMICTOM.

Approuvé à l'unanimité.

	Compte-rendu Comité Directeur du 30/11/2011	Version	V1
		Date	20/12/2011
		Auteur	VD
		Emetteur	JLP

2.4. Remboursement des frais de formation

Rapporteur : M. Jean-Pierre PIELA

Par délibération du 15 mai 2008, le Comité Directeur a approuvé le remboursement des frais de déplacement et d'hébergement des élus et des personnels du SMICTOM à l'occasion de visites techniques, séminaires, réunions de travail, et séances de formation sur la base des frais réels.

Il est proposé de modifier cette délibération de la manière suivante : les frais engendrés à l'occasion de séances de formations pour les agents du SMICTOM, seront remboursés sur la base du barème applicable à la fonction publique et non plus sur la base des frais réels.

Le Comité Directeur,

Après en avoir délibéré,

Décide de rembourser les frais, engendrés à l'occasion de séances de formations pour les agents du SMICTOM, sur la base du barème applicable à la fonction publique, et non plus sur la base des frais réels.

Approuvé à l'unanimité.

3. Divers-vœux


M. PIELA aborde les points ci-dessous :

- Renouvellement de la certification Qualitri et Qualiplus obtenue par le SMICTOM il y a deux ans. Ce label a été créé par l'ADEME et Eco-Emballages. Le jury est composé de collectivités et d'entreprises privées
- Déclenchement du portique de radioactivité après la collecte de couches pour adultes ayant subi un traitement avec de l'iode. Une procédure a été mise en place. Un contact a été établi avec les établissements hospitaliers de la région afin que les bonnes consignes soient transmises aux patients.

M. KUBLER explique que les détecteurs de fumée, qui ont une durée de vie de 10 ans et qui seront bientôt obligatoire dans toutes les maisons, sont radioactifs. Est-il prévu de mettre en place une filière de reprise de ces appareils en fin de vie ?

M. PIELA répond qu'il va relayer cette question auprès des réseaux auxquels appartient le SMICTOM.

M. HAEFFELI fait le point sur les travaux de traitement des odeurs prévus sur l'usine de compostage. Le permis de construire est en cours d'élaboration. Il sera déposé à la mairie de Scherwiller le 9 décembre. Le projet sera présenté à la Commission Compostage lors de la réunion du 15 décembre. Il est prévu d'installer 5 tunnels avec insufflation d'air. Le compost sera placé sous les tunnels durant 3 semaines et poursuivra sa maturation pendant 5 semaines à l'air libre. Il est prévu de revoir le criblage afin de laisser davantage de

	Compte-rendu Comité Directeur du 30/11/2011	Version	V1
		Date	20/12/2011
		Auteur	VD
		Emetteur	JLP

structurant dans le compost. Un re-criblage sera effectué à la sortie. Les travaux débuteront en mars pour s'achever en septembre 2012.

M. OTTENWAELDER évoque les travaux d'aménagement du casier Nord du CSDND de Châtenois qui devraient être terminés au printemps 2012. Le site pourra être exploité pendant une dizaine d'années. La DREAL souligne la bonne gestion de ce site.

M. IMBS fait le point sur le dispositif de collecte hivernal qui vient d'être mis en place. Des bennes de collecte seront équipées de chaînes à titre d'essai.

M. HUCHELMANN évoque la recyclerie mise en place à la déchèterie de Sundhouse. Il s'agit d'une benne sécurisée qui reçoit des objets réutilisables. La benne est vidée tous les 15 jours par Emmaüs et permet de diminuer les tonnages à traiter. Il souligne la motivation forte de l'agent responsable de la déchèterie. Cette expérience sera étendue à d'autres déchèteries. La prochaine déchèterie équipée sera la déchèterie de Benfeld.

M. KUBLER demande si une communication a été effectuée en amont au niveau des usagers.

M. PIELA répond que pour l'instant, la communication est réalisée par l'agent de déchèterie sur place. Des actions de communication plus fortes seront mises en place lorsque le dispositif sera généralisé. Le préalable nécessaire à la création de recycleries dans les déchèteries sera de bien former les agents.

M. KOCHER s'interroge sur l'utilité du calendrier distribué par le SMICTOM : est-il bien perçu par les usagers ? Est-il conservé ?

M. PIELA répond que le calendrier est un outil de communication utilisé par de nombreuses collectivités et validé par la Commission Communication. Il a été créé il y a deux ans. L'an dernier, les retours ont été mitigés. Cette année, le calendrier est de meilleure qualité. Avant de faire le bilan sur cet outil, le SMICTOM souhaite reconduire l'expérience une troisième année en incluant des informations importantes. Il est prévu également de faire une présentation aux élus expliquant ses objectifs. Le coût s'élève à 37 cts par foyer (création, impression, distribution).

M. KOCHER dit qu'il serait intéressant d'indiquer ce coût directement sur le calendrier, car les critiques des usagers portent justement sur cet aspect.

Personne ne souhaitant plus prendre la parole, la séance est levée à 20h20.

Le Président du SMICTOM :

Le Secrétaire de Séance :

J.P. PIELA

J.L. PATRIS